NON

À

L'EXTENSION DE LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES AUX NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES DE L'UE



ARGUMENTAIRE

I. TABLE DES MATIÈRES

,	
I. TABLE DES MATIÈRES	
II. SITUATION DE DÉPART	
L'accord de la libre circulation des Personnes des Bilatérales I	
2. Vers la reprise économique ou vers l'appauvrissement?	
III. ARGUMENTAIRE	
1. La libre circulation des personnes n'est pas dans notre intérêt	6
2. Les accords bilatéraux I ne seront pas dénoncés	6
2.1. La possibilité de dire "non" a été expressément accordée à la Suisse	7
2.2. Une note au contenu explosif prouve le contraire	7
3. Il ne s'agit pas seulement de 10 nouveaux pays	7
3.1. Aucun rapport avec les accords bilatéraux II	7
3.2. En fait, il s'agit d'autres Etats	8
4. L'erreur, qu'il n'y aurait pas d'immigration supplémentaire	8
4.1. Mouvements migratoires massifs	9
4.2. Vérité dissimulée officiellement	10
4.3. Enorme clivage économique par rapport aux pays de l'est	10
5. L'immigration en Suisse est aussi possible sans contrat de travail	11
5.1. Les prétendus "indépendants" reçoivent une autorisation de séjour	11
5.2. Le minimum existentiel suffit	11
5.3. Un engagement à temps partiel ou des études suffisent pour obtenir une	12
autorisation de séjour	12
5.4. Membres de la famille sans contrat de travail	12
5.5. Six mois de séjour pour chercher du travail	12
5.6. Autorisation générale jusqu'à trois mois	12
6. Les périodes transitoires n'empêchent pas les effets négatifs	13
6.1. Sur le fond, rien n'a été négocié	13
6.2. Les périodes transitoires n'apportent rien	13
6.3. Les élus politiques ont une responsabilité à long terme	13
7. La libre circulation des personnes n'apporte pas de prospérité à elle seule	14
8. La libre circulation des personnes n'est pas dans l'intérêt de l'économie	15
8.1. La libre circulation des personnes ne concerne pas le libre accès aux marchés	16
8.2. La libre circulation des personnes ne concerne pas "l'ouverture économique	16
8.3. La main-d'œuvre peut venir en Suisse sans libre circulation des personnes	16
8.4. Il n'est plus question d'étendre les accords bilatéraux I aux nouveaux	16
pays membres	
9. La libre circulation des personnes génère du dumping salarial et	17
des problèmes sociaux	
9.1. L'importation directe de la pauvreté	17
9.2. Le problème particulier des indépendants	18
9.3. Les Suisses sont poussés vers l'assurance-chômage et l'assurance-invalidité	18
9.4. Les abus sociaux détruisent les œuvres sociales	
9.5. Impossible de freiner l'importation de problèmes sociaux	
10. Travailleurs agricoles saisonniers également sans libre circulation des personnes	

II. SITUATION DE DÉPART

1. L'accord de la libre circulation des Personnes des Bilatérales I

Lors du vote référendaire du 21 mai 2000, 67,2% des votants ont approuvé les accords bilatéraux I avec l'UE. L'un de ces sept accords concernait la libre circulation des personnes avec les quinze Etats qui étaient alors membres de l'UE. Cet accord réalise la libre circulation des personnes par l'ouverture progressive du marché suisse du travail au ressortissants UE. Les accords bilatéraux I sont entrés en vigueur le 1^{er} juin 2002.

L'accord s'étend aux salariés, aux indépendants et aux personnes sans activité lucrative disposant de moyens financiers suffisants. Après son entrée en vigueur, les salariés et les indépendants ne profiteront de ces droits qu'à la condition qu'ils soient déjà autorisés à exercer leur activité sur le territoire des parties contractantes à cette date-là. Les personnes souhaitant commencer à travailler dans le territoire des autres parties contractantes ne profiteront du droit à la libre circulation que deux ans après l'entrée en vigueur de l'accord. Pour les salariés communautaires, le passage à la libre circulation des personnes se fera en plusieurs étapes s'étendant sur 12 ans.

Le droit à la libre circulation est complété par la reconnaissance mutuelle des diplômes professionnels et par la coordination des assurances sociales. Afin d'éviter que l'on n'abuse de la libre circulation des personnes, le Conseil fédéral et le Parlement ont prévu des mesures d'accompagnement pour protéger les salariés suisses contre la sous-enchère salariale.

Le 10 mai 2004, dix nouveaux Etats ont adhéré à l'UE, soit l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Tchéquie, la Hongrie, la Slovaquie, la Slovénie, Chypre et Malte (ledit "élargissement de l'UE à l'est"). La Suisse doit maintenant décider si elle veut étendre la libre circulation des personnes également à ces dix pays.

Un oui à la libre circulation des personnes signifie <u>libre immigration</u>, notamment en provenance des pays UE de l'Europe de l'Est. Les étrangers ont le droit d'immigrer en Suisse (et, inversement, les Suisses ont le droit d'émigrer dans ces pays). Cela signifie que les autorités suisses ne peuvent plus contrôler et gérer l'immigration.

Un non à la libre circulation des personnes signifie que la Suisse peut continuer de décider qui a le droit d'immigrer et qui ne l'a pas. Le nombre d'immigrants peut donc être limité comme jusqu'ici. Pour le moment, la libre circulation des personnes ne s'applique qu'aux "anciens" membres de l'UE.

Avant même l'entrée en vigueur des accords bilatéraux I, il était évident que la libre circulation des personnes allait poser un certain nombre de problèmes auxquels il faudra bien trouver une solution. Deux exemples: depuis juin 2004, chaque mois 2000 ressortissants de l'UE prennent un emploi dans le canton de Zurich; à Genève, le nombre de frontaliers français a augmenté de 4000 pour atteindre 45'000 à la fin 2004.

Pour cette raison, précisément, le Conseil fédéral et le parlement ont décidé qu'un nouveau vote référendaire pourrait avoir lieu sept ans après l'entrée en vigueur de ces accords. Il appartiendrait donc aux citoyennes et aux citoyens de décider si, oui ou non, ces accords sont utiles à la Suisse.

La Suisse peut donc décider en 2009 si elle veut prolonger ces accords. D'ici là, elle pourra faire des expériences pratiques avec les accords et résoudre les problèmes qu'ils posent.

L'UDC a rappelé ces conditions lors des débats des Chambres fédérales en décembre dernier sur l'extension de la libre circulation des personnes. Elle a mis en garde contre une extension précipitée de cette réglementation. N'ayant pas été entendue, l'UDC dit aujourd'hui "non" à l'extension de la libre circulation des personnes. Cette question doit être tranchée en 2009.

L'UDC a néanmoins soumis au Conseil national une proposition constructive visant à répondre aux besoins de l'économie et des entreprises. Elle suggérait de suspendre la décision jusqu'en 2009, de résoudre les problèmes jusque là et de veiller à ce que l'économie puisse recruter entre-temps la main-d'œuvre dont elle a besoin. En rejetant cette proposition sans même en discuter, les autres partis ont révélé leurs intentions réelles: pour eux, il s'agit uniquement de pousser la Suisse dans l'UDC et non pas de défendre les intérêts de l'économie.

2. Vers la reprise économique ou vers l'appauvrissement?

Il est incontestable que la Suisse continuera d'avoir besoin d'immigrants à l'avenir. Cependant, la qualité de cette immigration est déterminante. Il faut bien constater que l'immigration qui a lieu en Suisse depuis 1990 est nuisible à notre pays et à son économie. Alors qu'autrefois les étrangers venaient en Suisse pour travailler, contribuant ainsi à la prospérité du pays, la Suisse a laissé entrer de plus en plus de gens qui ont généré de la pauvreté dans le pays. Ces immigrants ne s'intéressent pas au marché du travail, mais aux prestations sociales qu'ils peuvent obtenir. La population n'a guère conscience de l'étendue de ces abus.

Depuis 1991, le nombre d'habitants de la Suisse a officiellement augmenté de 700'000 personnes alors que la population suisse, elle, a stagné. Ce chiffre représente davantage que les habitants réunis des villes de Zurich, Bâle et Genève. De plus, il faut y ajouter les requérants d'asile, les personnes "provisoirement" admises et les sans-papiers qui, au total, sont estimés à quelque 300 000 personnes. Chaque année, la population de la Suisse augmente de quelque 50'000 personnes – le nombre d'habitants de la ville de Lucerne – à cause de l'immigration. La Suisse connaît ainsi proportionnellement de loin la plus forte immigration de toutes les nations industrialisées et aussi la croissance démographique la plus rapide. Transposées sur l'UE, ces proportions signifieraient que la population de l'UE se soit accrue de 50 millions de sujets depuis 1990 avec quelque 4 millions d'immigrants par an!

Il s'agit maintenant de savoir si on va en 2005 ouvrir encore plus largement les frontières de la Suisse. Et cela par le biais d'une "libre circulation des personnes" qui, comme le prouve l'exemple américain, n'a aucun rapport avec une "ouverture économique", mais dont le principal effet est de priver les autorités suisses de la possibilité de décider qui peut immigrer en Suisse et qui ne le peut pas.

La libre migration a toujours et partout conduit à un nivellement (par le bas dans les pays les plus riches) de la prospérité. Le clivage en matière de prospérité entre la Suisse et les nouveaux Etats membres de l'UE est tellement profond que l'extension de la libre circulation des personnes entraînerait pour la Suisse un ni-

vellement par la bas particulièrement fort. Cette fatalité économique ne peut être empêchée par rien et par personne. Les "mesures d'accompagnement" sont tout simplement vaines face à cette évidence. Si la libre circulation des personnes est étendue à tous les nouveaux membres de l'UE, la Suisse importera une pauvreté inconnue jusque-là.

Il n'est pas difficile de constituer une société dans laquelle seule une petite élite vit dans la prospérité. N'importe quel pays du tiers monde y parvient. Cependant, les générations qui nous ont précédés ont transformé la Suisse, autrefois un pays pauvre, en l'espace d'un siècle en un des pays les plus riches du monde dans lequel même les couches les moins aisées de la population ont atteint une prospérité exceptionnelle par rapport à l'étranger. La politique d'immigration de la Suisse et notamment la libre circulation des personnes détruisent cet acquis extraordinaire réalisé par nos parents et grands-parents.

III. ARGUMENTAIRE

1. La libre circulation des personnes n'est pas dans notre intérêt

Le Conseil fédéral affirme que l'extension de la libre circulation des personnes aux dix nouveaux membres de l'UE est dans l'intérêt de la Suisse, qu'elle est même une grande chance pour la Suisse.

Pourquoi tous les pays riches comme les USA, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon, etc. imposent-ils une stricte limitation de l'immigration? Et que dire des petits Etats extrêmement riches comme Singapour, Dubaï, Qatar, etc.? L'UE non plus n'aurait jamais l'idée d'offrir la libre circulation des personnes aux pays d'Afrique du Nord? Même l'UE sait fort bien qu'en ouvrant sa maison et son jardin à ce voisin pauvre elle serait rapidement envahie par une foule d'immigrants voulant profiter de sa prospérité.

L'ouverture des routes suisses aux poids lourds de 40 tonnes a déjà montré à quel point la Berne fédérale se trompe dans sa politique d'ouverture. Pour commencer, le gouvernement a affirmé haut et fort que le nombre de camions de 40 tonnes traversant les Alpes pourra être réduit en peu d'années de 1,3 million à 650'000 unités par an. Il a déclaré expressément dans les explications de vote qu'il n'y aurait pas "d'avalanche de camions" en Suisse. Contrairement à ces belles promesses, des files monstrueuses se sont rapidement formées et se forment toujours dans les Alpes suisses. Les pronostics officiels concernant les effets de la libre circulation des personnes sont tout aussi faux. Simplement, les conséquences de cette mesure ne seront perceptibles qu'après quelques années (surtout quand la Turquie, la Roumanie et les pays des Balkans auront adhéré à l'UE), alors que la réalité routière a très rapidement fait comprendre la vanité des prévisions gouvernementales.

En cas de clivage économique, l'immigration est toujours dans l'intérêt des pays pauvres, jamais dans celui des pays riches. Toute libre immigration entraîne un nivellement de la prospérité: un nivellement par le bas pour le pays le plus prospère.

2. Les accords bilatéraux I ne seront pas dénoncés

On sait que les accords bilatéraux I sont soumis à ladite "clause de la guillotine": en d'autres termes, si une partie dénonce le dossier de la libre circulation des personnes, tous les autres accords bilatéraux seraient caducs.

Pour inciter les citoyennes et citoyens suisses à voter oui à la libre circulation des personnes, les partisans de cette réforme affirment que l'UE résilierait les accords bilatéraux I si la Suisse refusait d'étendre la libre circulation des personnes aux dix nouveaux Etats membres. Si effectivement les accords bilatéraux I étaient menacés, cet avertissement devrait être pris très au sérieux et l'inquiétude des milieux économiques serait justifiée. Il paraît cependant extrêmement peu probable que cette menace puisse se réaliser et que l'UE résilie les accords bilatéraux I. Donc là encore, les affirmations des partisans de ce projet sont fausses et trompeuses.

2.1. La possibilité de dire "non" a été expressément accordée à la Suisse En 1999, lors de la conclusion des accords bilatéraux I, l'UE a accordé à la Suisse la possibilité de refuser l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres de l'UE. La prochaine adhésion de nouveaux pays avait en effet été annoncée à l'époque. Or, l'UE a renoncé à une clause étendant automatiquement la libre circulation des personnes aux nouveaux pays membres.

Lors de la campagne de votation sur les accords bilatéraux I (mai 2000), le Conseil fédéral avait annoncé aux citoyennes et citoyens suisses que le peuple pourrait décider librement s'il accepte l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux membres UE ou s'il la refuse. Cette promesse doit être tenue. Il est proprement inacceptable de prétendre aujourd'hui le contraire.

2.2. Une note au contenu explosif prouve le contraire

C'est l'organisation economiesuisse qui affirme le plus bruyamment que l'UE procéderait à cette résiliation. Il faut cependant savoir que cette association a reçu le mandat (payé) de mener la campagne pour le "oui" à l'extension de la libre circulation des personnes. Or, un e-mail que le représentant d'économiesuisse à Bruxelles a envoyé à sa centrale à Zurich est récemment parvenu jusqu'au public. On y lit que l'UE n'avait aucune intention de résilier les accords bilatéraux I en cas de refus de l'extension de la libre circulation des personnes, "mais qu'il ne fallait pas le dire à l'UDC" (!).

Ce message n'a en fait rien d'étonnant. Le Conseil fédéral n'a pas pu dire non plus à la commission de politique extérieure du Conseil national où et quand exactement l'UE aurait menacé de résilier les accords bilatéraux I. D'ailleurs, l'UE se garderait bien de renoncer aux avantages de ces accords puisque leur résiliation permettrait à la Suisse, par exemple, d'augmenter à volonté le péage pour les camions étrangers en transit, voire leur interdire le passage en Suisse.

Il a été promis aux citoyennes et aux citoyens qu'ils pourraient décider encore une fois en 2009 de la libre circulation des personnes. Cette extension précipitée de la libre circulation des personnes doit donc être refusée.

3. Il ne s'agit pas seulement de 10 nouveaux pays

La situation de départ prête à confusion pour les citoyennes et les citoyens parce que la "suppression des contrôles frontaliers dans le cadre de l'accord de Schengen" et "la libre immigration en provenance des pays d'Europe de l'Est grâce à la libre circulation des personnes" concordent dans le temps. Les deux projets ont été traités et approuvés par le parlement durant la session d'hiver 2004.

3.1. Aucun rapport avec les accords bilatéraux II

L'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres de l'UE n'a aucun rapport avec les accords bilatéraux II. C'est par hasard que les deux thématiques coïncident sur l'agenda politique. Les dix nouveaux Etats membres ont en effet adhéré officiellement le 1^{er} mai 2004 dans le cadre de l'élargissement de l'UE à l'est. Lors de la votation populaire, les citoyennes et citoyens de-

vront remplir deux bulletins, l'un concernant les accords bilatéraux II et l'adhésion aux accords de Schengen (suppression des contrôles frontaliers) et de Dublin, l'autre concernant l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux pays membres de l'UE, donc la libre immigration en Suisse des ressortissants de Chypre, d'Estonie, de Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie, Slovénie et Tchéquie.

Comme cela est expliqué plus haut, cette dernière décision n'a aucun rapport non plus avec les accords bilatéraux I.

3.2. En fait, il s'agit d'autres Etats

Détail important: si la Suisse dit oui à l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux membres UE d'Europe de l'Est, il est illusoire de penser qu'elle pourra dire non lors d'un prochain élargissement de l'UE.

L'adhésion de la **Bulgarie et de la Roumanie** est prévue pour 2008 déjà. Le cas de la Roumanie est particulièrement grave, car ce pays connaît une pauvreté profonde et compte un grand nombre de gens sans domicile fixe (les gens du voyage, notamment). Le tour viendra ensuite des pays des Balkans (**Croatie, Serbie, y compris Kosovo, Bosnie, Macédoine, Albanie**), car la stratégie de l'UE est d'intégrer aussi rapidement que possible ces Etats. L'adhésion de ces pays aura des effets extrêmement néfastes pour la Suisse en raison de l'attraction que la forte colonie de ressortissants des Balkans vivant déjà en Suisse exercera sur ces pays. Enfin, on peut à moyen terme également envisager l'adhésion de la Turquie, si bien que l'UE compterait d'un coup 70 millions de Turcs et que la pression migratoire sur la Suisse augmenterait encore une fois massivement.

Au plus tard après l'adhésion de pays des Balkans à l'UE, la Suisse subirait une immigration en masse qu'elle ne pourrait pas supporter.

4. L'erreur, qu'il n'y aurait pas d'immigration supplémentaire

Toujours dans le souci de rassurer les citoyennes et les citoyens, les autorités fédérales prétendent que l'accord de libre circulation des personnes n'a guère eu jusqu'ici d'effet significatif sur les mouvements migratoires. Une affirmation complètement insensée. Les clivages économiques ont toujours provoqué et provoqueront toujours des migrations. Les pronostics sur le nombre d'immigrants profitant de l'accord de libre circulation des personnes sont arbitraires et infondés. Ces affirmations ignorent les lois économiques et sociales les plus élémentaires.

Plus un pays est attrayant et prospère, plus le nombre de personnes voulant s'y rendre est grand.

Il va de soi que les immigrants continueront d'affluer vers la Suisse aussi longtemps qu'ils y trouvent un intérêt. Et bien entendu, aussi, ils ne viendront plus quand l'économie suisse sera à terre. Les milieux qui osent prétendre qu'il n'y aura pas d'immigration notable supplémentaire après la conclusion de l'accord sur la libre circulation

des personnes ont déjà admis que la Suisse tombe dans la médiocrité. Chez une partie d'entre elles, il y a même la claire volonté de pousser la Suisse vers la ruine.

L'histoire montre que de tout temps les différences de prospérité ont provoqué des migrations. Marx et Engels l'ont également constaté il y a bientôt deux siècles: "Les travailleurs britanniques ont besoin de plus d'argent pour assurer leur minimum vital que les Irlandais immigrés qui mangent des pommes de terre et dorment dans des porcheries. Conséquence: les Irlandais font baisser les salaires et le niveau de civilisation des travailleurs anglais jusqu'à ce que ces derniers finissent aussi dans la misère noire." Le célèbre économiste Max Weber a écrit au début du 20^e siècle ce qui suit concernant la migration des pays de l'est vers l'Allemagne où la demande de main-d'œuvre augmentait à l'époque: "Le besoin d'une main-d'œuvre bon marché augmente certes (en Allemagne), mais les grands propriétaires terriens ont fait venir des milliers de Polonais et de Russes qui ont détruit la base salariale des domestiques indigènes."

4.1. Mouvements migratoires massifs

Contrairement aux allégations régulièrement entendues en Suisse, il existe aussi des mouvements migratoires dans l'UE quand il y a des clivages économiques. Preuve en est, par exemple, la forte migration depuis l'ancienne Allemagne de l'Est vers l'ouest du pays. Il faut savoir aussi qu'en raison des périodes transitoires accordées aux pays membres pour l'application de l'accord, l'UE n'a en fait toujours pas réalisé la complète libre circulation des personnes. Le délai est encore trop court pour apprécier réellement l'étendue des mouvements migratoires à l'intérieur de l'UE.

La majeure partie de la population suisse n'a aucune idée de l'importance de l'immigration enregistrée en Suisse ces dernières années. Ce développement prouve à l'évidence que même sans libre circulation des personnes la Suisse exerce un pouvoir d'attraction énorme – bien plus grand que tous les pays membres de l'UE – sur les migrants.

- Depuis les années nonante, plus d'un million d'autorisations de séjour et d'établissement ont été attribuées (exactement 1'001'320 dont il faut toutefois déduire les personnes ayant à nouveau quitté la Suisse). Il s'agit là d'un record mondial compte tenu du nombre d'habitants de la Suisse.
- En préambule à ce rapport, il a déjà été constaté que le nombre d'habitants de la Suisse a augmenté dans les années nonante de 700'000 personnes, soit l'équivalent de la population cumulée des villes de Zurich, Bâle et Genève alors que la population autochtone, elle, a quasiment stagné en raison de son faible taux de natalité. Chaque année, 50'000 émigrants viennent s'y ajouter, soit à peu près autant que la ville de Lucerne compte d'habitants.

On entend souvent l'argument selon lequel l'accord de libre circulation des personnes conclu avec les 15 "anciens" membres de l'UE n'a pas provoqué d'immigration notable en Suisse. La vérité est tout autre. Bien que la libre circulation des personnes ne soit appliquée que depuis peu de temps (en fait depuis le 1.6.2004, date à partir de laquelle la Suisse n'a plus le droit de privilégier ses nationaux) et bien que le clivage économique par rapport à des pays comme, par exemple, l'Allemagne, soit nettement plus faible que par rapport aux 10 nouveaux membres de l'UE, des informations inquiétantes ont d'ores et déjà commencé à circuler. Quelques exemples:

- le 25 mai 2004, soit avant cette date butoir du 1^{er} juin 2004, le quotidien zurichois "Blick" annonçait en gros titres "Les maîtres-plâtriers refusent la CCT – maintenant les étrangers leur piquent leurs mandats".
- le 12.9.04 on pouvait lire ce qui suit dans le journal dominical "SonntagsZeitung": "Les Allemands envoient leurs chômeurs en Suisse": des milliers de travailleurs de l'UE souhaitent venir habiter en Suisse. (...) Le 10.9.04 (donc dix jours après l'ouverture de la période!) 2600 des 3825 places accordées pour septembre/octobre/novembre étaient déjà prises." Par ailleurs, le journal annonçait que chaque mois 2000 Allemands commençaient à travailler dans le seul canton de Zurich. Le journal "20 Minuten" donnait l'information suivante le 13.9.04: "Chômeurs d'Allemagne de l'est recrutés en Suisse: les offices allemands du travail organisent des manifestations pour faire de la publicité pour des emplois en Suisse."
- dès l'introduction de la libre circulation des personnes, le Liechtenstein a dû intervenir d'urgence parce que le nombre de médecins établis dans la Principauté a brusquement augmenté. En Suisse, ce problème n'est pas encore d'actualité, simplement parce que la Confédération a imposé un blocage provisoire des ouvertures de cabinets médicaux, mais la situation changera très vite quand cette restriction sera levée.
- au Tessin, canton frontalier avec l'Italie, 3500 personnes sont entrées en Suisse durant les quatre mois suivant le 1.6.2004 pour un travail de courte durée, bon nombre d'entre elles en se prétendant "indépendantes" et après avoir transité par un intermédiaire italien. Pour ce canton, cette progression est énorme.
- Dans le seul canton de Zurich, chaque mois 2000 ressortissants de l'UE prennent un emploi.
- A Genève, le nombre de frontaliers a augmenté de 4000 pour atteindre environ 45'000 à la fin 2004.

4.2. Vérité dissimulée officiellement

Pour influencer le scrutin populaire à venir, l'administration fédérale tente même de manipuler les statistiques qui annoncent une forte immigration. Dans une circulaire datée du 5.9.2003, l'office fédéral compétent a invité les cantons à attribuer des autorisations de séjour de courte durée au lieu de permis annuels afin que la statistique ne soit pas trop inquiétante: "Le rapide épuisement des contingents pourrait inspirer des craintes face à l'élargissement de l'UE", écrivait l'office fédéral, ajoutant dans cette même lettre que "ce développement inspire des inquiétudes face à la situation du marché du travail". N'est-ce pas un scandale de voir des fonctionnaires dissimuler intentionnellement la vérité au lieu d'informer honnêtement la population et les élus politiques?

4.3. Enorme clivage économique par rapport aux pays de l'est

Pourquoi l'immigration n'augmenterait-elle pas beaucoup plus rapidement avec l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux membres de l'UE alors qu'elle pose déjà problème avec la seule Allemagne? Cette question est d'autant plus justifiée que les différences en matière de prospérité entre la Suisse et ces pays sont énormes. Il faut tout de même rappeler que le revenu mensuel moyen est de 146 euros en Estonie, de 198 euros en Lettonie et de 203 euros en Lituanie. Le salaire horaire moyen est de 4 euros dans les nouveaux Etats membres de l'UE. Le chômage dans ces pays est considérable et le filet social très faible. La seule Slovaquie compte quelque 400'000 gens du voyage qui vivent presque tous de l'aide sociale et qui pourraient fort bien prendre la route de l'ouest.

Les taux de chômage dans ces pays sont énormes: 19,1% en Pologne, 16,6% en Slovaquie et 11,7% en Lituanie. Le chômage parmi les jeunes y est encore bien plus important puisqu'il atteint, dans le même ordre, 40,7, 30,5 et 25%. Ces chiffres se traduisent concrètement par de la pauvreté, par de la criminalité et par des gros problèmes sociaux.

Avec l'élargissement de l'UE à l'est, la Suisse a affaire à des Etats qui affichent des taux de chômage allant jusqu'à 20% et où les salaires varient entre un cinquième et un dixième des salaires suisses.

5. L'immigration en Suisse est aussi possible sans contrat de travail

Pour dissiper les craintes de la population devant une immigration excessive et nuisible, les partisans de la libre circulation des personnes font valoir qu'il faut un contrat de travail pour entrer en Suisse. C'est faux. L'immigration est ouverte à bien d'autres catégories de personnes.

5.1. Les prétendus "indépendants" reçoivent une autorisation de séjour

La principale catégorie de personnes qui peuvent entrer en Suisse sans disposer d'un contrat de travail est celle des prétendus indépendants. "Le ressortissant d'une partie contractante désirant s'établir sur le territoire d'une autre partie contractante en vue d'exercer une activité non salariée (ci-après nommé indépendant) reçoit un titre de séjour d'une durée de cinq ans au moins à dater de sa délivrance pour autant qu'il produise la preuve aux autorités nationales compétentes qu'il est établi ou veut s'établir à cette fin." (annexe 1 art. 12 de l'accord de libre circulation des personnes du 21 juin 1999 passé entre la Suisse et l'UE).

Toutes les activités professionnelles ou presque peuvent être exercées aussi bien comme salarié que comme indépendant, qu'il s'agisse du secteur du bâtiment (par exemple un couvreur indépendant) ou du secrétariat (secrétaire indépendante travaillant pour plusieurs sociétés). N'importe qui peut s'installer comme "entreprise à un employé".

Un médecin, un dentiste ou un juriste peut s'installer en Suisse et ouvrir son propre bureau. Ce constat vaut d'ailleurs aussi pour des professions plus problématiques: du prêcheur religieux à la prostituée, en passant par le tenancier de lupanar, tout le monde et n'importe qui peut entrer en Suisse et ouvrir son commerce.

L'argument selon lequel seul des étrangers disposant d'un contrat de travail peuvent entrer en Suisse ne résiste pas à une analyse sérieuse parce que n'importe qui peut s'établir en Suisse comme "indépendant".

5.2. Le minimum existentiel suffit

Selon l'annexe 1, article 24 de l'accord mentionné ci-dessus, "une personne ressortissante d'une partie contractante n'exerçant pas d'activité économique dans l'Etat de résidence et qui ne bénéficie pas d'un droit de séjour en vertu d'autres dispositions du présent accord reçoit un titre de séjour d'une durée de cinq ans au moins, à condition qu'elle prouve aux autorités nationales compétentes qu'elle dispose pour elle-même et les membres de sa famille: a) de moyens financiers suffisants pour ne pas devoir faire appel à l'aide sociale pendant leur séjour; b) d'une assurance-maladie couvrant l'ensemble des risques." Le deuxième alinéa de cet article précise

que "sont considérés comme suffisants les moyens financiers nécessaires qui dépassent le montant en dessous duquel les nationaux, eu égard à leur situation personnelle et, le cas échéant, et à celle des membres de leur famille, peuvent prétendre à des prestations d'assistance. Lorsque cette condition ne peut s'appliquer, les moyens financiers du demandeur sont considérés comme suffisants lorsqu'ils sont supérieurs au niveau de la pension minimale de sécurité sociale versée par l'Etat d'accueil." En d'autres termes, n'importe qui peut s'établir en Suisse à condition qu'il soit capable d'assurer le minimum existentiel à sa famille.

Il appartiendra à un dit "comité mixte" composé de représentants de l'UE et d'une délégation suisse, voire aux tribunaux de l'Union européenne, de décider de combien de moyens financiers doit disposer un immigrant pour avoir le droit de s'établir en Suisse sans disposer d'un contrat de travail. La réalité est que les personnes entrant par cette voie en Suisse ne pourront plus être renvoyées lorsqu'elles tomberont à la charge de l'assistance publique. Personne – même pas les spécialistes – ne sait comment évoluera ce droit.

5.3. Un engagement à temps partiel ou des études suffisent pour obtenir une autorisation de séjour

Il faut savoir aussi qu'il suffit d'un contrat de travail pour un engagement à temps partiel (50% et même moins) pour obtenir le droit de s'établir en Suisse. La seule condition est que la personne concernée ne tombe pas immédiatement à charge des institutions sociales. Ce procédé comme tous les autres institutionnalisés par cet accord vise à ouvrir les portes de la Suisse aux personnes qui peuvent provisoirement couvrir leurs besoins minimaux. Par contre, l'immigrant n'est pas tenu de faire la preuve qu'il peut subvenir à long terme à ses besoins et à ceux de sa famille. Chaque étudiant a le droit de s'établir en Suisse avec sa femme et ses enfants (annexe 1, art. 3).

5.4. Membres de la famille sans contrat de travail

Le droit de s'établir en Suisse n'est pas seulement accordé à une personne disposant d'un contrat de travail, mais aussi à sa famille. Et la notion de famille est extrêmement large dans ce contexte (annexe I, art. 3, lettres a et b). L'accord passé entre la Suisse et l'UE considère en effet comme membres de la famille

- l'époux ou l'épouse, les enfants et les petits-enfants de moins de 21 ans ou de plus de 21 ans si le demandeur assure leur entretien;
- les parents, les grands-parents et les arrière-grands-parents du demandeur ou de son épouse/époux s'il assure leur entretien.

5.5. Six mois de séjour pour chercher du travail

Chaque citoyen ressortissant d'un pays membre de l'UE a le droit de séjourner six mois en Suisse pour chercher du travail. Dès qu'il peut faire état d'un contrat de travail d'une année, il peut rester cinq ans en Suisse (annexe I, art. 6). Même s'il n'entre pas en fonction - pour cause de maladie ou d'accident, par exemple – il conserve son droit de rester en Suisse (annexe I, art. 6).

5.6. Autorisation générale jusqu'à trois mois

Une personne travaillant ou prétendant vouloir travailler pendant moins de trois mois en Suisse n'a pas besoin de demander d'autorisation (annexe I, art. 6)

L'extension de la libre circulation des personnes donne également aux ressortissants des nouveaux Etats membres de l'UE le droit d'immigrer librement en Suisse. Les autorités helvétiques ne disposent plus de frein efficace contre cette immigration.

6. Les périodes transitoires n'empêchent pas les effets négatifs

6.1. Sur le fond, rien n'a été négocié

Le Conseil fédéral n'a pas du tout négocié avec l'UE la possibilité de limiter la libre circulation des personnes dans l'intérêt de la Suisse (le Liechtenstein, par exemple, a réussi à négocier un accord prévoyant des limites maximales). Les seuls points négociés étaient les périodes transitoires, donc la question de savoir à quel rythme la Suisse devait réaliser la libre circulation des personnes. Ainsi, le citoyen suisse ne peut dire que "oui" ou "non" à la libre circulation des personnes. Il n'a pas d'autre alternative.

6.2. Les périodes transitoires n'apportent rien

Après la rupture d'une digue, le niveau de l'eau se stabilise immédiatement. Si l'eau est remplacée par un liquide visqueux, l'équilibrage prend un peu plus de temps, mais il se fait tout de même. Le même constat vaut pour les périodes transitoires qui ne font que ralentir les effets nuisibles de la libre circulation des personnes, mais qui ne les empêchent pas à long terme.

La libre circulation des personnes entre pays riches et pays pauvres signifie forcément un appauvrissement des premiers. Compte tenu des conséquences d'une telle ouverture des frontières, quelques années de plus ou de moins ne jouent aucun rôle. Les délais transitoires ont pour unique effet d'atténuer passagèrement les effets négatifs.

Il n'est pas important de savoir si la prospérité commence à baisser dans cinq ou dans dix ans. Le fait est que la libre circulation des personnes entraîne forcément une baisse de la prospérité et, paral-lèlement, une augmentation du chômage et de la criminalité.

6.3. Les élus politiques ont une responsabilité à long terme

Les élus politiques n'ont pas seulement à penser aux prochaines élections, mais doivent aussi assumer une responsabilité pour les développements à long terme. Donc, ils doivent clairement annoncer aux citoyens les conséquences de leur "politique d'ouverture". Or, ils font semblant de croire que la libre circulation des personnes n'augmentera pas notablement l'immigration en Suisse. Leurs allégations sont aussi fausses qu'au moment de l'ouverture des frontières de la Suisse aux camions de 40 tonnes. Cependant, les effets désastreux de la libre circulation des personnes ne seront perceptibles que dans une ou deux générations alors que l'ineptie des pronostics concernant le trafic lourd s'est révélée après quelques semaines déjà.

7. La libre circulation des personnes n'apporte pas de prospérité à elle seule

L'économie libérale génère la prospérité. Ce fait est reconnu et il s'est avéré dans la pratique. Il est tout aussi évident que la libre circulation des personnes entraîne toujours un nivellement par le bas. En aucun cas elle n'apporte des avantages à un pays prospère.

Deux raisons principalement expliquent le fait que la majorité des milieux politiques et économiques présentent la libre circulation des personnes comme un avantage pour la Suisse: l'ignorance et l'idéologie.

- a) L'ignorance: la plupart des partisans de la libre circulation des personnes se trompent ou se laissent tromper. Ils croient que la libre circulation des personnes génère de la prospérité parce qu'ils la confondent avec l'ouverture du marché. Ils croient que la Suisse a besoin de la libre circulation des personnes pour pouvoir faire venir la main-d'œuvre dont elle a besoin. Ou ils croient que l'UE dénoncerait les accords bilatéraux I si la Suisse refusait d'étendre la libre circulation des personnes aux dix nouveaux Etats membres. Cet argumentaire vise précisément à corriger ces erreurs.
- b) L'idéologie: à côté des ignorants, il existe un certain nombre de manipulateurs qui exploitent cette situation pour imposer leur idéologie. Par exemple, l'idéologie de l'égalitarisme international qui a beaucoup d'adeptes. Cette idéologie a plusieurs noms société multiculturelle, socialisme international ou encore Europe sans frontière mais elle vise toujours le même objectif: donner à une petite élite politique le pouvoir de décider du sort de quelques centaines de millions de personnes.

- Société multiculturelle nivelée par le bas

Une société égalitaire, sans frontière et nivelée par le bas n'est certainement pas dans l'intérêt du peuple d'un pays prospère comme la Suisse. Daniel Cohn-Bendit, parlementaire européen de gauche, a écrit à ce propos ce qui suit: "La société multiculturelle est dure, rapide, cruelle et peu solidaire; elle est marquée par de forts déséquilibres sociaux. (...) Elle a tendance à se disperser en une multitude de groupes et de communautés; elle compromet la cohésion de la société et les valeurs communes." Cohn-Bendit a au moins l'honnêteté d'avouer ouvertement la vérité et de reconnaître où la libre circulation des personnes va mener l'Europe. Sur le plan économique, la libre circulation des personnes signifie indubitablement la déchéance de la Suisse.

- Idéologie pro-européenne - coûte que coûte!

La question de l'adhésion à l'Union européenne domine la politique suisse depuis 1992. Elle est à tel point aveuglante que même les Verts suisses ont demandé bruyamment l'ouverture des routes suisses aux camions de 40 tonnes, une monstruosité si on se place dans leur perspective. Cette attitude ne peut s'expliquer que si on admet que les Verts, tout comme la majorité des mouvements politiques de ce pays, sacrifient aveuglément à l'idéologie pro-européenne au point de vouloir faire entrer la Suisse dans l'UE à n'importe quel prix. Ce même mécanisme joue en faveur de la libre circulation des personnes. Pour étayer ce constat, on peut aussi lire deux articles de presse parus le même jour (24.2.2004) dans le journal "Aargauer Zeitung". On y trouve des révélations étonnantes. Dans le premier article, la progression de l'Espagne et le déclin de l'Allemagne sont présentés comme des succès de la politique européenne visant à combler les écarts en matière de prospérité. Non moins révélateur, le deuxième article, qui traite de l'élargissement de l'UE à l'est, note que les anciens membres de l'UE ne peuvent limiter l'immigration en provenance des nouveaux membres que jusqu'en 2011, car, espère-t-on à Bruxelles, "d'ici là, les économies des régions se seront à tel point adaptées les unes aux autres qu'il n'y aura plus aucune raison d'émigrer".

Niveler et adapter jusqu'à ce que les différences soient effacées? Et cela grâce à la libre circulation des personnes? Le déclin économique allemand est un exemple effrayant du "succès" de cette politique.

On peut certainement être d'avis que le nivellement des différences économiques a un effet positif, par exemple pour la paix dans le monde. Mais alors il faut aussi avoir l'honnêteté de l'avouer ouvertement. Les milieux qui sont d'avais que la progression de la Pologne et la déchéance de l'Allemagne réduisent les tensions internationales devrait avoir l'honnêteté de dire aux Suisses que leur prospérité va être ramenée au niveau de celle des autres Etats membres de l'UE. Or, ils ont le culot d'affirmer exactement le contraire.

Des pays comme les Etats-Unis, le Japon, l'Australie, etc. ne se gênent pas du tout de défendre leurs propres intérêts sans s'occuper des dogmes du "politiquement correct". Leur politique se base sur un principe économique élémentaire qui vaut pour tous les pays prospères et qui s'énonce comme suit

le droit de décider librement qui a le droit d'immigrer (les étrangers qui acceptent de travailler et de s'adapter aux us et coutumes) et qui ne l'a pas est incontestablement l'instrument le plus efficace dont dispose un Etat pour sauvegarder sa prospérité. En aucun cas nous devons céder ce droit. Nous ne pouvons pas accepter que par le biais de la libre circulation des personnes la Suisse soit contrainte d'importer une pauvreté massive et que sa prospérité soit abaissée au niveau moyen de l'UE.

La liberté économique et la liberté du commerce génèrent de la prospérité. Mais la libre circulation des personnes n'apporte que pauvreté aux pays riches.

8. La libre circulation des personnes n'est pas dans l'intérêt de l'économie

Il n'existe que deux raisons objectives qui peuvent inciter l'économie à soutenir la libre circulation des personnes. Or, les deux exigences peuvent être satisfaites sans généraliser la libre circulation des personnes.

1) Transfert de collaborateurs à l'étranger

Premièrement, affirment les représentants de l'économie, la libre circulation des personnes donne aux entreprises suisses la possibilité de transférer des collaborateurs à l'étranger sans avoir à demander l'autorisation du pays concerné. Si l'économie suisse souhaite effectivement cette possibilité, il suffirait que la Suisse ouvre des négociations avec chacun des nouveaux pays membres de l'UE (ces négociations devraient simplement être confiées à des gens compétents). Des pays comme la Pologne ont tout intérêt à conclure un tel accord avec la Suisse pour permettre à des professionnels suisses d'y travailler.

2) Moins de bureaucratie pour faire venir la main-d'œuvre étrangère

Deuxièmement, la libre circulation des personnes offrirait aux entreprises suisses l'avantage de pouvoir faire venir en Suisse de la main-d'œuvre sans lourdes formalités administratives. Ce problème aussi peut être résolu parfaitement sans libre circulation des personnes. Il suffit que la Suisse réforme intelligemment son droit pour donner aux entreprises helvétiques la possibilité d'engager des personnes étrangères qui contribuent à la bonne marche des entreprises, donc à la création d'emplois dans le pays. Qui donc pourrait s'opposer à une réglementation dans ce sens? Certainement pas ceux qui approuvent la totale liberté de circuler comme la gauche politique! Et encore moins ceux qui soutiennent traditionnellement les intérêts de l'économie comme la droite politique.

Ce qui compte, c'est de savoir qui a le droit d'immigrer en Suisse. Les chefs d'entreprise le savent très bien: ce qui compte pour le succès d'une entreprises, ce n'est jamais la quantité, mais toujours la qualité des collaborateurs. Pour la prospérité d'un pays, il est important de savoir qui peut immigrer et non pas combien de personnes peuvent immigrer. La qualité de l'immigration compte et c'est elle qui décide si l'immigration est utile ou, au contraire, nocive pour le pays. La question décisive est fort simple: les immigrants participent-ils à la construction et à la prospérité du pays grâce à leurs qualifications professionnelles ou viennent-ils sans qualification aucune, sans volonté de s'intégrer et uniquement dans le but de profiter du système social de la Suisse?

Contrairement à des affirmations régulièrement avancées, la libre circulation des personnes n'a aucun rapport avec la liberté économique et l'économie de marché libre.

8.1. La libre circulation des personnes ne concerne pas le libre accès aux marchés

Les annonces parues dans les journaux affirment que de nouveaux marchés d'exportation s'ouvrent ainsi à la Suisse dans les nouveaux pays membres. C'est faux. Ces marchés sont déjà ouverts, car le 1^{er} mai 2004 tous les accords commerciaux entre la Suisse et l'UE (notamment l'accord sur les libres échanges de 1972, l'accord sur les assurances de 1989, les dossiers économiques des premiers accords bilatéraux) ont été étendus automatiquement aux dix nouveaux membres de l'UE.

8.2. La libre circulation des personnes ne concerne pas "l'ouverture économique"

L'exemple des Etats-Unis montre à l'évidence que la libre circulation des personnes n'a aucun rapport avec ladite ouverture économique. Les Etats-Unis sont les défenseurs les plus acharnés du libre marché et de l'ouverture économique; par contre, ils n'auraient jamais l'idée d'introduire la libre circulation des personnes.

8.3. La main-d'œuvre peut venir en Suisse sans libre circulation des personnes On affirme que la libre circulation des personne est indispensable pour trouver des travailleurs dans les nouveaux pays membres de l'UE. C'est encore archi-faux, car il appartient toujours au pays concerné de décider, par le biais de sa législation, quelle main-d'œuvre il entend faire venir. La Suisse peut parfaitement faire venir la main-d'œuvre dont elle a besoin (du spécialiste hautement qualifié au saisonnier travaillant dans l'agriculture) sans aucun accord international.

8.4. Il n'est plus question d'étendre les accords bilatéraux I aux nouveaux pays membres

L'affirmation diffusée par certaines annonces selon laquelle il est important pour l'économie "d'étendre les accords bilatéraux I aux dix nouveaux membres de l'UE" est une tentative claire et nette de tromper les gens. L'extension de ces accords s'est faite automatiquement le 1^{er} mai 2004, à l'exception d'un seul dossier: la libre circula-

tion des personnes, justement. Il ne s'agit donc maintenant plus que de la question de savoir si la Suisse veut accorder la libre immigration aux nouveaux Etats membres de l'UE.

La libre circulation des personnes n'a aucun rapport avec "l'ouverture des marchés" et la "libre économie".

9. La libre circulation des personnes génère du dumping salarial et des problèmes sociaux

Les syndicats connaissent parfaitement les risques d'une immigration sans entrave, la principale menace étant le dumping salarial de la part d'immigrants travaillant pour des salaires très bas. C'est à tort que les syndicats croient pouvoir éliminer ce risque par des "mesures d'accompagnement" (par exemple, des salaires minimaux). Une idée en totale opposition avec les règles fondamentales de l'économie.

La libre circulation des personnes avec des pays pauvres entraı̂ne forcément un dumping salarial dans les pays riches. Plus le clivage est grand, plus la pression sera forte.

La déclaration faite par Serge Gaillard, économiste et secrétaire auprès de l'Union syndicale suisse USS, dans une interview avec le journal "Aargauer Zeitung" (15 avril 2004) est remarquable à plus d'un titre: "Les différences de salaire (par rapport aux nouveaux Etats membres de l'Union européenne) sont énormes. Le salaire minimal en Pologne est de 240 francs par mois et même que de 150 francs en Slovaquie. (...) Ceux qui vantent les mérites de l'Europe de l'Est comme pays de recrutement de main-d'œuvre feraient mieux de s'occuper du chômage qui règne dans notre pays." En octobre 2004, la même personne a avoué ouvertement qu'on s'est trompé dans les prévisions concernant l'immigration et que notre pays avait un "problème énorme". Bref, de nombreux syndicalistes commencent à comprendre que les "mesures d'accompagnement" sont tout simplement inefficaces pour empêcher l'importation d'une pauvreté qui frappera les couches sociales les moins aisées du pays.

9.1. L'importation directe de la pauvreté

La libre circulation des personnes permet l'arrivée en masse d'immigrants qui, dès le premier jour, ne parviennent pas à couvrir leurs besoins existentiels. Comment empêcher la multiplication de ces cas? Les salaires minimaux ne changent en tout cas rien au fond du problème.

- Les étrangers peuvent arriver avec des familles nombreuses. Même si leur revenu dépasse un éventuel salaire minimal, ils ne seront souvent pas capables d'entretenir leur famille. Comment éviter que ces personnes tombent d'emblée dans la pauvreté, donc à la charge de l'assistance sociale?
- Comment empêcher que l'on fasse venir des gens pour des services domestiques (ménage, jardin, chauffeur, etc.) et qu'on ne leur donne qu'un salaire extrêmement bas sous le prétexte qu'ils sont nourris et logés?

- Même si les "mesures d'accompagnement" prévoient des salaires minimaux, il sera toujours possible de verser des salaires beaucoup plus faibles. Qu'en est-il par exemple des personnes qui ne reçoivent qu'un contrat de travail à temps partiel? Dans de nombreux petits métiers il n'existe de toute manière pas de salaires minimaux.
- Une menace importante vient de la cohorte de gens qui s'installeront en Suisse en affirmant exercer une activité indépendante. Comment empêcher des immigrants provenant des pays de l'est de se constituer en coopérative de logement et d'offrir leur force de travail à des prix extrêmement bas qui leur permettent néanmoins d'envoyer quelques centaines de francs par mois chez leurs parents restés dans leur pays d'origine?

9.2. Le problème particulier des indépendants

Les indépendants représentent le principal problème dans la libre circulation des personnes. Il est presque impossible de les empêcher de faire du dumping salarial.

- Comment empêcher, par exemple, qu'un couvreur étranger, entré en Suisse comme indépendant, accepte de réparer un toit au prix forfaitaire de 1500 francs alors que le travail correspond à cent heures de travail, si bien que cette personne travaille en réalité à 15 francs de l'heure? Ce procédé permet de contourner très facilement l'obstacle des salaires minimaux.
- Chaque menuisier, peintre, installateur, etc. peut venir en Suisse comme indépendant et offrir ses services à des prix largement en dessous des tarifs usuels en Suisse.
- Chacun peut se procurer un Natel et immigrer en Suisse en tant que "secrétaire indépendante" ou "technicienne de surface indépendante" (en clair, femme de ménage). N'importe quel enseignant peut entrer en Suisse et proposer des cours de langue étrangère ou des cours de rattrapage sans tenir compte des prescriptions concernant les prix et les tarifs. Et ainsi de suite.
- Comment empêcher que des gens du voyage entrent en Suisse en se prétendant indépendants et travaillent dans le commerce de voitures d'occasion, la vannerie, etc.?
- N'importe qui peut venir en Suisse avec sa camionnette et effectuer des transports à des prix hors concurrence et enlever du même coup des clients à la poste...

Même si certains de ces exemples peuvent paraître positifs à première vue – par exemple, pour les propriétaires de maisons – ils constituent purement et simplement une importation de pauvreté puisque ces prétendus immigrants peuvent entrer avec leur famille et qu'ils prennent le travail des personnes établies en pratiquant des tarifs de dumping. L'Allemagne connaît bien ce problème. Aujourd'hui déjà, ce pays est submergé par des "mini-entreprises" en provenance des pays de l'est qui cassent les prix et les salaires.

9.3. Les Suisses sont poussés vers l'assurance-chômage et l'assurance-invalidité

Les salaires extrêmement bas auxquels travaillent ces immigrants ne sont pas le seul facteur générant de la pauvreté. En cassant les prix et les salaires, ces immigrants provoquent le licenciement de travailleurs suisses, car les entreprises suisses seront progressivement forcées d'engager cette main-d'œuvre bon marché pour soutenir la concurrence. Les Suisses licenciés seront mis à la retraite ou tomberont à charge de l'assurance-chômage, puis de l'assistance publique. Il sera beaucoup plus simple de faire venir des travailleurs bon marché des pays de l'est que de tenter d'engager des chômeurs suisses. La conséquence de cette situation est facile à prévoir: une augmentation massive du chômage (ces derniers temps déjà, le chômage tend à progresser même à des saisons où habituellement il baisse). Et le nombre de rentiers de l'assurance-invalidité continuera d'augmenter joyeusement.

9.4. Les abus sociaux détruisent les œuvres sociales

La vague d'immigration nuisible des années nonante a clairement montré les effets de cette politique sur les œuvres sociales (assurance-indemnités journalières, assurance-chômage, assurance-invalidité, caisses de retraite). 40% des nouveaux bénéficiaires d'une rente AI sont des étrangers (et, aujourd'hui déjà, une rente AI sur sept

est versée à l'étranger). Dans l'assurance-chômage et l'assistance publique, la proportion de bénéficiaires étrangers est également de l'ordre de 40%.

- Comment empêcher que des étrangers qui n'ont aucune envie de travailler parviennent très vite à toucher des indemnités journalières pour cause de maladie pendant deux ans (selon la convention collective nationale de la maçonnerie et du génie civil, ce droit existe dès le premier jour de travail!), puis des indemnités d'assurance-chômage pendant deux années supplémentaires et, enfin, une rente à vie de l'assurance-invalidité?
- Comment empêcher que des étrangers venant en Suisse par la grâce de la libre circulation des personnes se fassent engager par un copain compatriote qui exploite, par exemple, une buvette à un salaire excessif pour ensuite se faire licencier et toucher des prestations maximales? Comment empêcher le propriétaire de la buvette de répéter ce petit jeu avec un autre compatriote et ainsi de suite? Verra-t-on éclore une nouvelle activité économique, des indépendants étrangers qui adoptent ces pratiques malhonnêtes se faisant payer de grosses provisions pour apporter des "clients" aux œuvres sociales suisses?
- Comment empêcher qu'un étranger proche de l'âge de la retraite entre en Suisse pour toucher ensuite les prestations complémentaires de l'AVS au même titre que les Suisses qui ont cotisé pendant 40 ans (en même temps que leur employeur)?
- Comment empêcher que la libre circulation des personnes et l'assurance-maladie obligatoire ne provoquent l'émergence d'une médecine à deux classes? La situation en Californie montre qu'il est impossible, même pour un pays riche, de maintenir un système de santé public efficace pour les couches sociales moins aisées si chaque immigrant peut immédiatement réclamer des prestations de santé publique.

Les recours abusifs aux oeuvres sociales entraînent forcément à long terme une réduction des prestations sociales. Quand la libre circulation des personnes sera en vigueur, il ne sera plus possible de faire une différence entre les nationaux et les immigrants. Face à l'explosion des coûts sociaux, une réduction des institutions sociales et une baisse des prestations deviendront inévitables.

La libre immigration révèle la contradiction insurmontable qu'il y a entre "pays d'immigration" et "Etat social".

9.5. Impossible de freiner l'importation de problèmes sociaux

Enfin, la libre immigration ne génère pas seulement des problèmes économiques, mais aussi des problèmes sociaux (criminalité, difficultés d'intégration scolaire, etc.), les autorités n'ayant plus la possibilité de gérer et de filtrer le flot des immigrants. Faute d'instruments de contrôle, comment les autorités pourraient-elles empêcher l'immigration de personnes qui refusent de s'intégrer, qui n'acceptent pas les us et coutumes suisses, qui forment des ghettos, qui interdisent le mariage des leurs avec des personnes ayant un autre mode de pensée, qui n'acceptent pas que leurs enfants participent aux cours de gymnastique et de natation, qui placent leur religion au-dessus des lois ou qui prêchent la violence?

On sait que l'importation de problèmes sociaux par le biais de l'immigration coûte extrêmement cher. Que l'on songe simplement aux programmes spéciaux de scolarisation (un tiers des dépenses des écoles primaires zurichoise est affecté aux "mesures pédagogiques spéciales" qui concernent essentiellement les enfants étrangers; pourtant, une forte proportion de ces jeunes ne parviennent pas à faire un apprentissage). Si la gauche exige néanmoins bruyamment la libre circulation des personnes, c'est uniquement parce qu'elle veut pousser la Suisse coûte que coûte dans l'UE. Pour la gauche, la libre circulation des personnes est avant tout un pas important vers l'adhésion à l'UE.

10. Travailleurs agricoles saisonniers également sans libre circulation des personnes

Nombre de paysans croient qu'ils ont besoin de la libre circulation des personnes pour pouvoir faire venir de la main-d'œuvre des nouveaux pays membres de l'UE au moment des récoltes. C'est encore une erreur. Pour faire venir de la main-d'œuvre étrangère, il n'est absolument pas nécessaire de conclure des accords internationaux. Chaque pays peut, sur la base de sa propre législation, autoriser l'entrée des personnes dont son économie a besoin.

Il faut aider les paysans, mais pas de cette manière!

Malgré la hausse constante des paiements directs, le revenu des paysans ne cesse de baisser depuis le début des années nonante. On comprend donc les agriculteurs quand ils demandent de pouvoir faire venir temporairement au moins de la main-d'œuvre étrangère.

Or, il n'est pas nécessaire d'ouvrir complètement le pays, donc d'abandonner toute possibilité de gérer utilement l'immigration, simplement parce que les paysans ont besoin de personnel supplémentaire pendant la saison des récoltes. Les besoins des agriculteurs peuvent être satisfaits par d'autorisations d'entrée pour quelques mois sans qu'il soit nécessaire d'ouvrir complètement les frontières.

Personne ne peut raisonnablement souhaiter un développement comme en Allemagne ou une immigration en masse depuis les Balkans comme dans les années 90!

Bien entendu, la Suisse doit ouvrir son économie. Elle le fait d'ailleurs depuis longtemps puisque c'est ainsi que la génération de nos parents a créé la prospérité de ce pays. Mais ouvrir l'économie ne signifie pas ouvrir les frontières à une immigration nuisible qui constitue une hypothèque extrêmement lourde pour la Suisse.

Ni l'économie, ni les paysans, ni personne d'autre en Suisse ne peut sérieusement souhaiter un développement tel qu'il a eu lieu ces dernières années en Allemagne ou en Suisse dans les années nonante avec une immigration nuisible aux intérêts du pays (notamment en provenance des Balkans). Personne ne peut raisonnablement avoir intérêt à ouvrir toutes grandes les portes à l'invasion du système social suisse. L'économie moins que tous, elle qui, en fin de compte, doit financer ces prestations sociales.